

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID: 001-210101739-20241024-2024_158_DEC-DE

Berger Levrault

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Signature d'un bail d'habitation avec M. Médéric BAGNOL pour le

logement T2 sis 116 rue du Commerce (La Visitation) à GEX,

couvrant la période du 25/10/2024 au 24/01/2025 (3.3.)

Service: Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Monsieur Médéric BAGNOL est agent d'animation à la Ville de Gex, et qu'il ne dispose pas de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un logement de type 2 au 116, rue du Commerce (La Visitation) 01170 GEX, répondant aux besoins de M. BAGNOL,

DÉCIDE

DE SIGNER le bail d'habitation ci-annexé avec M. Médéric BAGNOL pour la période du 25/10/2024 au 24/01/2025 et moyennant un loyer mensuel fixé à 302,88 euros + 90 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 24 octobre 2024

Le maire.

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 25 octobre 2024, publiée sur le site internet de la ville le 25 octobre 2024.